

L'hévéaculture et ses implications socio-économiques dans le département d'Aboisso, Sud-Est de la Côte d'Ivoire

DIBY Houphouet Jean-Claude¹ & KOFFI Simplicie Yao²

1.Enseignant-Chercheur à l'IPNETP, Abidjan-Côte d'Ivoire.

2.Enseignant-Chercheur, Université Peleforo GON COULIBALY, Korhogo-Côte d'Ivoire

*Auteur correspondant : houphouetic@gmail.com

Article soumis le, 15/03/2023 et accepté le 07 juillet 2023,

Réf. AUM10-009

Résumé : Septième producteur mondial, l'importance de l'hévéaculture dans l'économie agricole en Côte d'Ivoire n'est plus à démontrer. L'extension croissante et la forte présence des exploitations d'hévéa dans le milieu rural témoignent de l'intérêt général accordé à cette spéculation agricole. Dans le département d'Aboisso, situé dans le Sud-Est de la Côte d'Ivoire, cette culture est en phase, aujourd'hui, de surclasser les cultures traditionnelles d'exportation que sont le café et le cacao. Ce succès a de nombreuses implications socio-économiques qu'il convient de cerner. Cette contribution se propose d'analyser les incidences socio-économiques liées à la vulgarisation de l'hévéaculture dans le département d'Aboisso. De façon particulière, l'étude veut d'abord faire l'état des lieux des facteurs de l'extension de l'hévéaculture, ensuite analyser les incidences socio-économiques de cette culture en termes de volumes de production et de revenus mobilisés par les producteurs. Enfin, évaluer le rôle de l'hévéaculture dans l'amélioration des conditions de vie et dans la lutte contre la pauvreté en milieu rural. A l'aide de la littérature et de l'analyse des données d'enquêtes, l'étude a permis de relever que l'hévéaculture tout en améliorant les conditions de vie du producteur, de son ménage au travers des activités qu'elle crée et des ressources financières qu'elle génère, lui permet aussi d'avoir des biens.

Mots-clés : Aboisso-Côte d'Ivoire, Hévéaculture, Développement, pauvreté, Incidence socio-économique.

Abstract: Seventh largest producer in the world, the importance of rubber cultivation in the agricultural economy in Côte d'Ivoire is well established. The growing extension and the strong presence of rubber farms in rural areas testify to the general interest accorded to this agricultural speculation. In the department of Aboisso, located in

the south-east of Côte d'Ivoire, this crop is now in the process of outclassing the traditional export crops of coffee and cocoa. This success has many socio-economic implications that should be identified. This contribution proposes to analyze the socio-economic impacts related to the popularization of rubber cultivation in the department of Aboisso. In particular, the study aims first to make an inventory of the factors of the extension of rubber cultivation, then to analyze the socio-economic impact of this culture in terms of production volumes and income mobilized by the producers. Finally, evaluate the role of rubber cultivation in improving living conditions and in the fight against poverty in rural areas. With the help of the literature and the analysis of survey data, the study revealed that rubber growing while improving the living conditions of the producer, his household through the activities it creates and the financial resources it generates, also allows him to have assets.

Keyword: *Rubber cultivation, Development, poverty, Socio-economic impact*

Introduction

L'ascension spatiale de la culture de l'hévéa débutée en 1960 a été impressionnante et s'est accentuée entre 1970 et 1990 dans la zone forestière particulièrement dans le Sud-Est ivoirien (Ruf, 1990). La littérature et les résultats des enquêtes ont démontré que pendant cette première phase et la décennie qui suit, la dynamique de cette culture est bien perçue dans ce département (Aboisso). Avec une part estimée à plus de 20 % des superficies d'hévéa cultivées au plan national (Diby, 2018a), le département d'Aboisso dont les premières plantations d'une quinzaine d'hectares créée dans le cadre du PVPH2¹ en 1980 (SAPH, 2014) sont aujourd'hui à perte de vue dans le paysage rural de cette région. La filière suscite engouement et envie (RUF, 2012) et le nombre de producteurs ne cesse de s'accroître (Benoist & Leconte 2020). Les plantations en production et très rentables pendant cette période ont incité par mimétisme de nombreux agriculteurs. Cet engouement a poussé de nombreux citadins à la recherche d'opportunités, à se lancer dans la production de l'hévéa. (Ducroquet, H., Tillie & al., 2017). Le secteur caoutchouc est devenu une source essentielle pour le développement économique du pays et particulièrement pour la

¹ PVPH2 : Programme Villageois de Plantations d'Hévéa 2

région du Sud-Comoé. Aboisso, département situé dans cette région vit cette réalité. Dans ce département, les incidences socio-économiques de cette culture sont très perceptibles dans le milieu rural. C'est cette situation qui nous captive et nous pousse à analyser les incidences socio-économiques liées à la vulgarisation de cette culture dans ce département. Autrement dit quelles sont les empreintes socio-économiques induites par l'essor de l'hévéaculture à Aboisso ? En analysant donc les inférences des retombées financières de l'hévéaculture, l'étude se propose de façon spécifique de relever les facteurs de l'extension de l'hévéaculture dans le département, puis d'analyser les incidences directes de cette culture en termes de volume de production et de revenus mobilisés et enfin d'examiner le rôle joué par le revenu généré par cette culture dans l'amélioration des conditions de vie des producteurs en milieu rural.

Pour le faire, l'étude expose dans une première partie le matériel et les méthodes utilisés et dans une seconde partie présente et discute les résultats obtenus.

I. MATÉRIEL ET MÉTHODES

I.1. Localisation, milieu physique et humain de la zone d'étude

Estimé à 4 570 km², le département d'Aboisso est limité au Sud-Est par le département de Tiapoum, au Sud-Ouest par celui d'Adiaké. A l'extrême Ouest et Est de ce département, on y trouve respectivement le département de Grand-Bassam et la république du Ghana (figure 1).

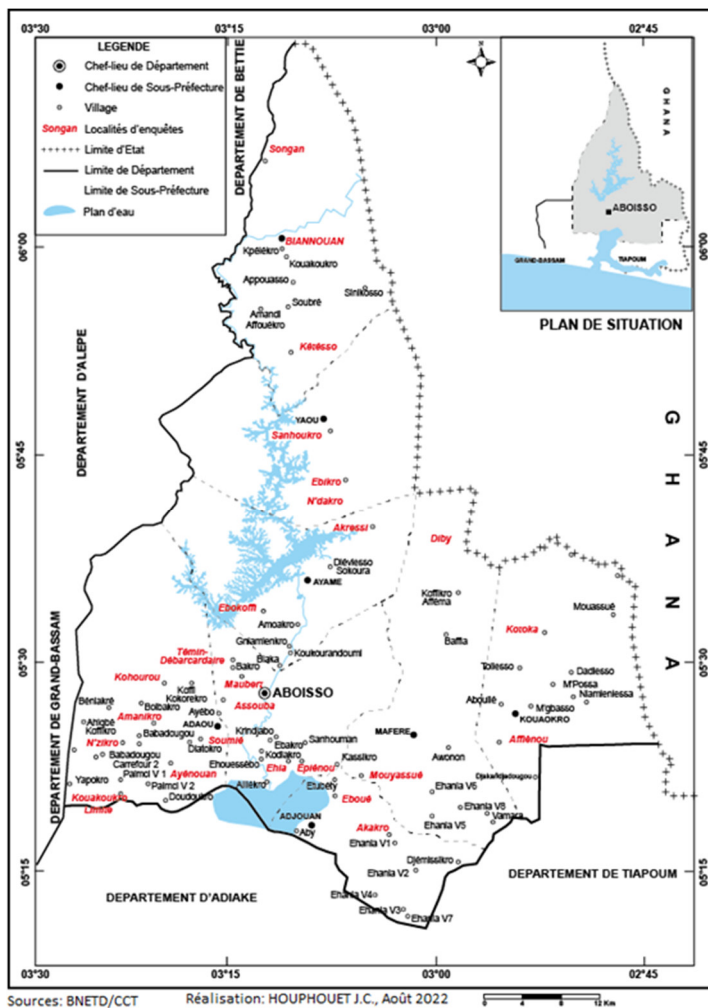


Figure 1 : Présentation du département d'Aboisso et des sites enquêtés

Cette forte présence de cultures de rapport liées à la forte action anthropique est la conséquence de la disparition de la forêt bien qu'on note l'existence de quelques îlots d'aires protégées (Brou,

2005 :42). Elle est aussi le résultat de la forte concentration de population agricole dans le département d'Aboisso. Selon le RGPH (2021 :6), la densité moyenne est de 79,17 habitants/km².

1.2. Collecte des données et exploitation des variables d'analyse

La collecte des données secondaires de cette étude s'est basée sur les grands secteurs hévéicoles, les unités de production d'hévéa, les unités de production sylvicoles et les populations productrices d'hévéa. Des travaux de recherches menées à partir des archives de la Société Africaine de Plantation d'Hévéa (SAPH), de l'Association des Professionnels du Caoutchouc Naturel (APROMAC), de la Société International de la Production de l'Hévéa (SIPH), de la Société Financière des Caoutchoucs (SOCFIN) et de l'Organisation non professionnelle de protection de l'environnement (Greenpeace) ont été aussi consultés pour consolider les résultats. Dans ce même objectif, d'autres recherches documentaires ont été aussi menées dans les bibliothèques de certaines institutions (IGT, IRD) et certains ministères (MINADER, MINEF, MINESUDD).

Des entretiens ont été aussi faites auprès des responsables de directions régionales de l'agriculture, de la société de développement forestier d'Abidjan-Est et de la direction des eaux et forêts. En outre, des enquêtes de terrain auprès des producteurs d'hévéa ont été menées, au cours de cette période. Ces entretiens et enquêtes ont été faits pour compléter les données secondaires collectées.

À partir de la méthode d'échantillonnage fondée sur les quotas croisés et l'échantillonnage aléatoire simple, quatre cent cinq (405) producteurs d'hévéa ont été choisis pour servir de base de sondage pendant les enquêtes de terrain. Et chaque unité de production a été attachée à un producteur d'hévéa.

La détermination des unités d'observations a été possible grâce à la méthode hybride. Elle a consisté à combiner la méthode de choix raisonné et la méthode par hasard. À ce titre, vingt-cinq (25)

villages ont été sélectionnés en fonction de la taille. Vingt-un (21) gros villages et quatre (04) petits villages ont été concernés par cette sélection et distribués sur les huit (08) sous-préfectures que compte le département d'Aboisso.

II. RÉSULTATS ET DISCUSSION

2.1. Résultats

2.1.1. De bonnes prédispositions naturelles, humaines et politiques favorables à l'extension de l'hévéaculture

Le milieu naturel étant un facteur de développement de l'hévéaculture, les enquêtes menées dans le département à ce sujet ont montré que le climat, la faune, la flore, le relief, l'hydrographie et les sols de cette zone ont favorisé l'essor de cette culture.

Les enquêtes ont relevé au niveau du relief, la présence d'un modelé très contrasté avec une succession de pentes abruptes à Akréssi, à Bianouan, de plaines littorales disposées autour d'un complexe lagunaire, de plateaux parcourus par de vastes étendues d'eau (figure 2).

Ce relief est structuré et se spécifie par la rareté d'accidents topographiques à part quelques buttes cuirassées observées dans les sous-préfectures d'Aboisso, d'Ayamé, de Maféré et de Bianouan. Même si 98% des enquêtés ont notifié des problèmes d'ouverture de champs et de routes, les investigations en l'occurrence attestent que le relief n'est pas un facteur limitant de l'agriculture en illustrent les nombreuses exploitations agricoles présente dans le département. Par ailleurs, ce relief crée une succession de bas-fonds très souvent évasés qui sont des plaines alluviales mal drainées, imbibées d'eau et inexploitées d. Les sols du département, selon les recherches sont dans l'ensemble de type ferrallitique fortement désaturé. Ce sont des sols ferrallitiques désaturés riches à horizon graveleux et des sols ferrallitiques désaturés pauvres à horizon sablo-argileux. Quelques sols de types hydromorphes et de types pseudo-podzols ont été localisés dans la sous-préfecture

d'Adjouan. Dans leur globalité, nos investigations ont révélé que le sol de cette zone est apte aux cultures vivrières (manioc, riz pluvial, bananier plantain), aux cultures arbustives ou arboricultures fruitières (café, cacao) et autres (palmier à huile, hévéa, ananas, bananier doux) en raison de sa bonne composition physique et sa forte teneur humifère

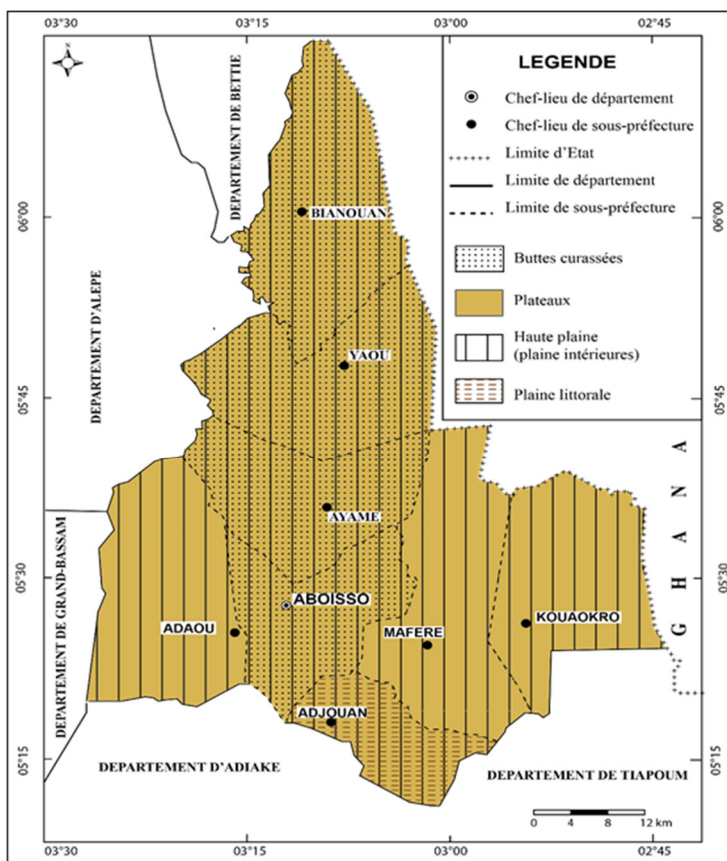


Figure 2 : Types de relief dans les sous-préfectures enquêtées

Le département d'Aboisso bénéficie des avantages du climat subéquatorial. Un climat qui selon les enquêtes est bimodal et pluvieux. Interrogés sur la question, tous les enquêtés ont affirmé bénéficier de la constance des pluies. Ces derniers ont également confirmé que ces bonnes conditions pluviométriques favorisent aussi la bonne croissance de leurs plants.

En plus du climat qui est lié à la végétation, les enquêtes ont notifié la présence d'une forte forêt dense dans le département. Cette forêt devient moins épaisse et laisse place à des galeries de forêts avec des inclusions de végétation herbacée de savanes anthropiques de *chromolena odorata*. Cette richesse végétale fait de ce département une zone propice aux cultures de rentes et particulièrement l'hévéa.

Les résultats des enquêtes indiquent que le département d'Aboisso est bien drainé avec un réseau hydrographique très fourni. En plus des pratiques agricoles pluviales, les résultats soulignent les producteurs ont aussi recours aux cours d'eau primaire dans leurs pratiques agricoles. Ainsi 98 % des producteurs interrogés ont confirmé que ces cours d'eau sont essentiels dans leurs activités.

Outre les potentialités naturelles dont bénéficie la culture de l'hévéa, les enquêtes ont été aussi orientées sur les conditions humaines. Les résultats des enquêtes ont à ce sujet notifié que l'histoire du succès de l'hévéaculture dans le département reste liée à l'histoire de l'introduction des cultures de rente dans les pratiques agricoles de la Côte d'Ivoire, surtout aux crises caféières et cacaoyères. Ces résultats rapportent que le département d'Aboisso a eu ses premières plantations d'hévéa en 1980, et cela, dans le cadre du PVPH2. Les plantations d'alors étaient de type villageois et ont concerné une dizaine de planteurs pour une quinzaine d'hectares et étaient localisées dans les villages d'Abiati (S/p d'Adjouan) et de Krindjabo (S/p d'Aboisso). Aux premières plantations, d'autres ont été créés à Ebikro (S/p de Yaou), à Kohourou et N'zikro (S/p d'Adaou), à Assouba et à Bakro (S/p

d'Aboisso). Les enquêtes rapportent également que l'encadrement technique des planteurs et des exploitations pendant cette période était assuré par la SAPH qui parallèlement gérait des complexes à Bongo et à Ono dans la localité de Bonoua.

Pour ce qui est des potentialités humaines de la zone, les résultats établissent que l'hévéaculture bénéficie d'une population nombreuse et diverse. Selon ces résultats, c'est un ensemble composite de populations autochtones d'ethnie Agny, plus nombreuse, auxquelles se combine une population allochtone nationale (Baoulé, Abouré, Sénoufos, Abron) et non-nationale (Burkinabé, Malien, Togolais et Ghanéen).

Les résultats indiquent que toutes ces populations sont productrices d'hévéa. Même si la part des femmes (06,17 %) dans les sites d'enquêtes semble très marginale selon ces résultats par rapport aux hommes (93,83 %), elles sont tout de même présentes dans l'activité hévéicole. À Ayamé, les résultats ont relevé 10,70 % d'hévéicultrices et à Kouaokro 4,20 %.

Grâce aux rôles des acteurs de base, les résultats, indiquent que ce secteur doit aussi son dynamisme à l'appui des autorités. Les hévéaculteurs interrogés à ce sujet ont relevé que les bonnes dispositions étatiques en matière de lois et de soutiens en leur faveur, ont boosté leurs activités dans le département. Elles ont par exemple permis à 50 % de jeunes en quête d'emploi de disposer de plantations clés en main. L'âge moyen des bénéficiaires de ce programme, selon ces résultats varie de 25 à 45 ans.

Les questions foncières, d'organisations et d'équipements du milieu rural en infrastructures socio-économiques ont été aussi considérées. Les enquêtes relatent en la matière que la filière est tenue par l'Association des Professionnelles du Caoutchouc Naturel de Côte d'Ivoire (APROMAC) créée le 13 octobre 1975, seule structure de représentation auprès des pouvoirs publics. L'APROMAC regroupe l'ensemble des professions de la filière (planteurs, usiniers/manufacturiers, chercheurs) et intervient principalement

dans la conception et le suivi des règles de fonctionnement de la filière. Elle coordonne à ce titre les relations entre les différents échelons du secteur, représente, défend également les intérêts de la filière auprès de l'État et assure le suivi statistique administratif de la filière, collabore avec les structures de recherches, assure la subvention du matériel agricole, entretient les pistes d'accès aux plantations, aide à la formation aux métiers de l'hévéa grâce au FDH², au FIRCA³ et au FISH⁴.

Au niveau du département d'Aboisso, les enquêtes auprès des producteurs d'hévéa ont confirmé que les actions du FIRCA sont assurées par les opérateurs de la SAPH et la SCC présents dans les huit (08) sous-préfectures d'Aboisso. L'ANADER soutient aussi l'APROMAC dans l'encadrement des hévéaculteurs dans le milieu rural. Les enquêtes mentionnent que les structures d'encadrement les plus actives dans le département sont la SAPH et la SCC comme illustré dans le tableau 1. À part la SCC, qui achète et transforme les fonds de tasse, l'étude rapporte que les interventions de la SAPH dans le département d'Aboisso se limitent à l'achat des fonds de tasse et à l'encadrement des planteurs.

Tableau 1 : Proportion des structures en charge du suivi-encadrement des enquêtés dans le département en pourcentage (%)

Modalités	Effectifs (N)	Proportion (%)
ANADER	229	79,51
SAPH	39	13,54
SCC	20	06,95
TOTAL	288	100

Source : Nos enquêtes, 2021-2022

² FDH : Fond de Développement de l'Hévéa

³ FIRCA : Fond Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole

⁴ FISH : Fond Interprofessionnel de Solidarité 'Hévéa

Dans le foncier par exemple, les résultats du tableau 2 et de la figure 3, montrent que 08, 15 % des producteurs d'hévéa ont acquis leur terre par achat. Dans la sous-préfecture de Kouaokro c'est environ 18 % des enquêtés qui ont acquis des terres par achat. À Bianouan c'est 16, 90 %, Maféré 12,80 % et Yaou 10, 80 %. Les trois autres sous-préfectures que sont, Adaou, Aboisso et Adjouan enregistrent moins de 5 % de producteurs qui ont des cessions par achat. La proportion de cession par location est très faible dans toutes les sous-préfectures à part la Kouaokro qui enregistre 16,70 % de cessions par location.

Tableau 2 : Mode d'acquisition des terres dans le département

Modalités	Effectifs(N)	Proportion (%)
Prêt	02	0,49
Achat	33	08,15
Héritage	340	83,95
Location	08	01,98
Métayage	16	03,95
Don	06	01,48
TOTAL	405	100

Source : Nos enquêtes, 2021-2022

La proportion de la cession des terres par héritage est très élevée dans le département (83,95 %). À l'échelle des sous-préfectures, les résultats des enquêtes rapportent que 95,70 % des producteurs d'hévéa dans la sous-préfecture d'Adjouan ont des terres par héritage. À Ayamé, c'est 92,90 %, Adaou 82, 20 %, Bianouan 79,20 %, Yaou 78,20 % et Kouaokro 60,40 %.

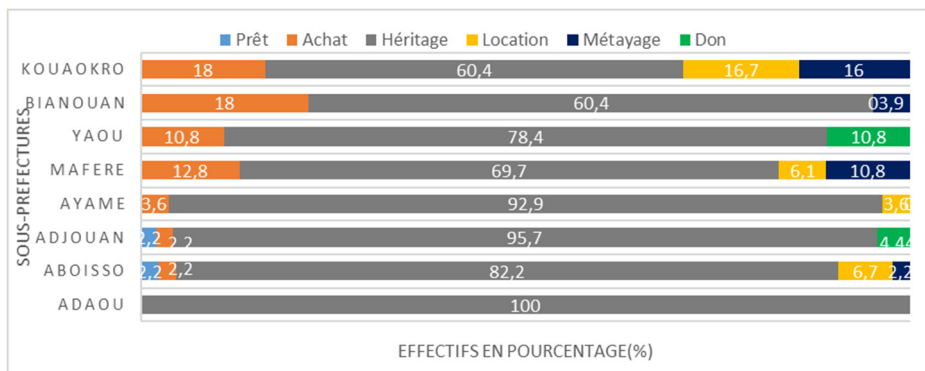


Figure 3 : Proportion des avis des enquêtés sur le mode d'acquisition des terres dans les sites enquêtés

Source : Nos enquêtes, 2021-2022

Les résultats des enquêtes ont permis aussi de relever que les nombreux équipements socio-économiques mis en place dans le département par les autorités ont été bénéfiques au succès de l'hévéaculture. À ce niveau, les résultats exposent que le département dispose de plus de 1117, 90 de km de voies de catégories diverses (A, B, C, pistes etc.). Ces voies sont utilisées pour le transport des produits d'hévéa depuis la collecte bord champ, aux unités de transformations jusqu'au port Autonome d'Abidjan (PAA). En plus des voies de communication, les résultats dévoilent aussi que le département est bien servi en infrastructures hydrauliques. Trois (03) systèmes d'approvisionnement hydraulique ont été identifiés au cours des enquêtes. Ce sont les HV (Hydraulique Villageoise), les HVA (Hydraulique Villageoise Améliorée) et les HU (Hydraulique Urbaine). Plus de 06,20 % de producteurs ont confirmé l'existence de ces systèmes hydrauliques dans leur localité. La diversité du système de production hydraulique est un atout majeur pour le bien-être des populations de la région, en occurrence les paysans et notamment les producteurs d'hévéa. Des infrastructures socio-éducatives, culturelles, sanitaires et sportives ont été aussi identifiées par les investigations. Concernant les

équipements socio-éducatifs par exemple, les résultats notifient que la sous-préfecture de Yaou en dispose selon l'avis de 35,13 %. Selon ces résultats, ces types d'équipement sont également présents à Maféré, à Adaou et Aboisso.

Outre les équipements socio-sanitaires, culturels, éducatifs et sportifs, les résultats des enquêtes ont aussi relevé la présence d'équipements sociaux économiques dans le département. Ce sont par exemple les équipements hydroélectriques, dont un barrage localisé à Ayamé. Ce barrage fournit de l'électricité à tout le département. À ce titre les résultats ont montré que toutes les sous-préfectures enquêtées sont électrifiées. Ce courant est tout aussi bénéfique aux populations qu'aux diverses activités qui s'y déroulent en particulier, les activités liées à l'hévéaculture. Le département dispose aussi de moyens de télécommunication modernes (antennes téléphoniques, téléphonie mobile et fixe, radio, télévision) auxquels s'ajoutent la presse écrite et l'internet. Le réseau de communication et de télécommunication est un atout majeur dans le succès de la culture de l'hévéa dans la zone.

Pour le volet sécuritaire et judiciaire, les enquêtes ont aussi relevé la présence d'une préfecture de police à Aboisso, de deux (02) commissariats de police situés à Aboisso et Ayamé, six (06) brigades de gendarmerie, d'un (01) escadron militaire basé à la sous-préfecture d'Aboisso, et d'un tribunal de justice également situé à Aboisso. Ces infrastructures dans leur ensemble garantissent l'excellent développement des activités économiques du département, particulièrement celle liée à l'agriculture et au développement de l'hévéaculture.

2.1.2. L'hévéaculture : Un secteur pourvoyeur d'emplois directs et indirects

La culture de l'hévéa à des avantages économiques. Les résultats issus des différentes enquêtes menées dans l'ensemble du département établissent à ce titre que plus de 37,20 % de producteurs sont attachés à la culture pour son prix d'achat attractif

et 15,02 % pour son rendement élevé. À Adaou, c'est 45,45 % de producteurs qui ont justifié leur attachement à cette culture pour son prix attractif. À Aboisso, c'est 34,50 %, à Ayamé 34,60 % Maféré 38,10 % Yaou 34,38 % Bianouan 34,72 % et à Kouaokro 30,77 %. En ce qui concerne la thèse du rendement et de la production élevée, les résultats soulignent que 10 % y adhèrent. À Bianouan, c'est plus de 25 %. Pour ces producteurs la hausse de la production accroît leurs revenus. En plus des autres sources de revenus issus du café, du cacao, des vivriers, du palmier à huile, les enquêtes ont révélé que, le latex coagulé vendu participe aux revenus agricoles des producteurs d'hévéa. Dans le département, les résultats ont relevé que 56,31 % des producteurs d'hévéa tirent leur revenu de la vente du latex coagulé. Les enquêtes auprès du département d'achat de l'unité de production de la SCC ont révélé à ce titre qu'au moins six mille (6 000) producteurs ont des revenus réguliers malgré l'instabilité des prix d'achat ces dernières années. En prenant 255 francs CFA comme prix moyen au kg sur la période 2018-2021, pour une production normale estimée à 300 kg/mois/ha, c'est environ 5 508 000 000 francs CFA qui sont distribués comme revenu mensuel aux six mille (6 000) producteurs identifiés. A l'échelle des sous-préfectures, si nous considérons ce prix moyen de 255 FCFA, pour un rendement normal à l'hectare, les simulations pour les 205 producteurs dont les exploitations sont en saignée, donnent 188 190 000 francs CFA comme gain mensuel, soit une moyenne de 76 500 francs CFA pour chaque producteur. Par sous-préfecture, les enquêtes indiquent que la sous-préfecture d'Adaou vient en tête avec 60 producteurs à revenu mensuel régulier, soit 36,36 %. Elle est suivie des sous-préfectures de Bianouan, d'Adjouan, d'Ayamé, d'Aboisso de Maféré et de Kouaokro où il a été enregistré respectivement 20,60 %, 0,90 %, 08,48 %, 07,27 %, 06,06 % et 05,45 % d'hévéaculteurs qui ont des revenus mensuels réguliers. Ces montants sont virés dans diverses structures financières et servent au quotidien du producteur.

2.1.3. De nombreux acquis socio-économiques dus à l'hévéaculture

Les résultats des investigations notifient que les revenus des producteurs servent à leur bien-être social (santé, alimentation, scolarisation), servent aux œuvres communautaires (mise œuvre des équipements socio-sanitaires, entretien des voies de communication) et enfin leur permettent de s'équiper en biens mobiliers et immobiliers (maisons, engins à 2, 3 et 4 roues, appareils électroniques, électroménagers etc.).

Au niveau de leur bien-être social, surtout alimentaire, tous producteurs (100 %) interrogés ont affirmé subvenir d'abord aux besoins alimentaires de leur famille avec les revenus tirés de l'hévéaculture avant de faire face aux besoins secondaires.

Bien que possédant des moyens financiers, les résultats ont révélé que c'est seulement 18,61 % d'hévéaculteurs dans le département qui sont à l'abri d'une couverture alimentaire totale et 81,39 % d'une couverture alimentaire partielle pour insuffisance de production. Dans cette dernière proportion, 92,82 % ont recours aux marchés locaux pour compenser ce besoin alimentaire par l'achat des denrées manquantes. À cet égard, les résultats des enquêtes ont montré qu'à Adjouan et Maféré, c'est environ 100 % de producteurs d'hévéaculteurs qui ont recours aux marchés locaux pour l'achat des denrées manquantes. À Adaou c'est 95, 89 % d'hévéaculteurs, à Yaou 93,75 %, à Bianouan et Kouaokro, leurs proportions s'élèvent à 92,00 %. À Ayamé et à Aboisso, c'est, 13,04 % et 12,50 % de d'hévéaculteurs qui ont recours aux marchés locaux.

Aussi, les résultats des recherches ont mentionné que ces ressources permettent aux producteurs de scolariser aussi leurs enfants. Selon ces résultats, 84,74 % de producteurs assurent les charges scolaires de leurs enfants au primaire, 11,80 % au secondaire et 00,84 % au supérieur.

À propos de la part financière des producteurs d'hévéa dans la mise place et l'entretien des infrastructures communautaires (hydrauliques, socio-culturelles, sanitaires), les enquêtes rapportent qu'elle se fait par le biais des mutuelles et autres organisations communautaires.

Concernant la mise en place des infrastructures hydrauliques par exemple, les résultats notifient que 89,83 % de producteurs d'hévéa ont contribué aux frais de forage. Ils l'ont fait à travers des cotisations directes et des mutuelles. Au niveau des sous-préfectures, l'analyse de la figure 4, indique à cet effet, que l'eau courante est utilisée par 100% d'hévéaculteurs à Adjouan. À Maféré, les chiffres de la figure montrent que 66,70 % de producteurs utilisent l'eau de forage. Dans les sous-préfectures d'Aboisso et de Yaou, les résultats indiquent que 63,60 % et 60 % de population productrice d'hévéa ont de l'eau courante grâce aux revenus de l'hévéa.

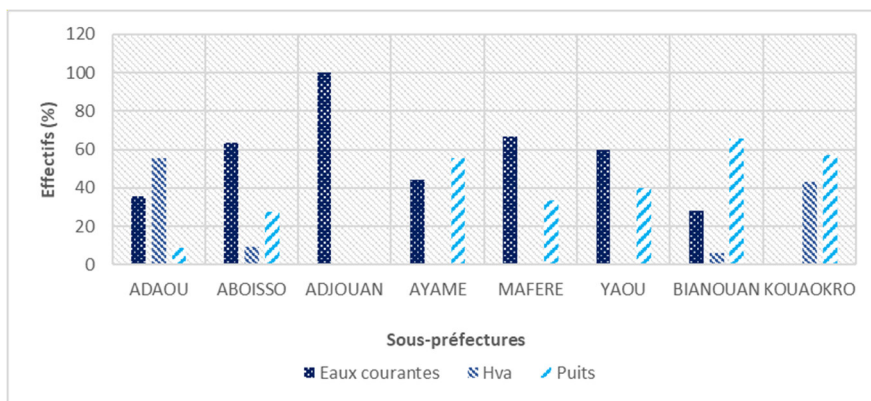


Figure 4 : Proportion des hévéaculteurs ayant des acquis hydrauliques en pourcentage (%)

Source : Nos enquêtes, 2021-2022

Les quatre autres sous-préfectures (Adaou, Ayamé, Bianouan, Kouaokro) enregistrent moins de 50 % d'hévéaculteurs qui disposent de cette eau courante. Dans ces sous-préfectures, la majorité des

enquêtés corrigent cette difficulté en utilisant l'eau de puits. À Bianouan par exemple, c'est 65,60 % d'hévéaculteurs qui ont recours à l'eau de puits. À Kouakro et Ayamé, c'est 57,14 % et 55,60 % d'enquêtés qui ont affirmé utiliser aussi l'eau de puits, et cela, grâce aux ressources financières tirées de l'hévéaculture. Ces ressources selon les résultats servent aussi à l'entretien et à la réparation de ces équipements hydrauliques. À Adjouan, Kouakro et Adaou, par exemple, ces frais d'entretien sont assurés ce respectivement, par 98,20 % 97, 90 et 97,50 % de producteurs d'hévéa.

Pour les structures sanitaires rurales, les enquêtes notifient que de nombreux centres de santé rurale sont l'œuvre de la communauté villageoise en majorité composée de planteurs d'hévéa, de cacao, de café, de palmier à huile. Dans leur mise en place, 90 % des hévéaculteurs ont fait connaître qu'outre la part de la communauté villageoise à laquelle ils appartiennent, certaines structures participent à la mise en place de ces œuvres de portée sociales. C'est le cas de la SCC qui a offert un centre de santé intégré au village d'Adaou en illustre la photo 1.



Photo 01 : Centre de santé rural dans le département d'Aboisso : Don de la SCC

Prise de vue : Houphouet, 2021-2022

Les ressources sont aussi utilisées dans les soins médicaux. Ils permettent donc aux producteurs de se soigner et de faire soigner les membres de leur famille. À cet effet, les résultats établissent que 93,50 % des producteurs d'hévéa se rendent dans des établissements sanitaires et pharmacies privées les plus proches pour leur soin. 98,75 % de producteurs interrogés à ce sujet rapportent qu'ils se rendent dans les hôpitaux publics les plus proches sauf dans les cas d'urgence nécessitant des transferts dans des Centres Hospitaliers Régionaux (Aboisso etc.) et Centres Hospitaliers Universitaires (Abidjan). Les enquêtes auprès du personnel santé pour ces cas d'urgence, ont révélé que ces transferts sont difficiles en raison du mauvais état des voies d'accès

aux sous-préfectures et villages. Face à toutes ces difficultés, les enquêtes avancent que les producteurs d'hévéa interviennent dans les différentes opérations de réhabilitation et de reprofilage de ces voies. Les résultats à ce sujet soulignent respectivement que 80,60 %, 78,60 % et 45,50 % de producteurs d'hévéa des sous-préfectures de Yaou, d'Ayamé et de Maféré sont impliqués dans ces opérations.

Si donc les ressources générées par l'hévéaculture permettent aux producteurs d'améliorer leur quotidien en participant à la vie de la communauté par l'équipement et l'entretien des infrastructures socio-collectives, elles leur ont aussi permis d'avoir d'autres biens. Les résultats révèlent à ce titre, que 149 sur 165 des producteurs, soit 90,30 % de producteurs disposent de biens acquis grâce aux revenus de l'hévéa. Ces biens sont nombreux et sont dominés par les biens mobiliers, immobiliers, équipement ménager et électroménager. Les données issues des résultats et illustrées par la figure 5 en proportion montrent les différentes catégories de biens.

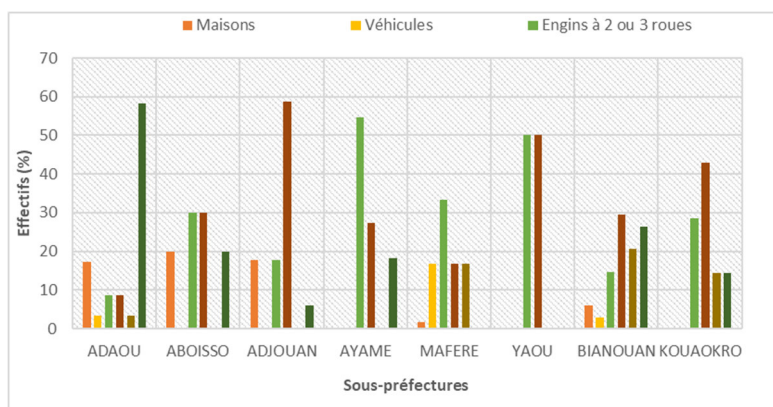


Figure 5 : Répartition de la proportion des hévéaculteurs selon les types d'acquis dans les sites enquêtés en pourcentage (%)

Source : Nos enquêtes, 2021-2022

Pour ce qui est des biens immobiliers par exemple, les résultats ont souligné que la proportion d'hévéaculteurs disposant d'une maison est faible. Elle est de 12, 08 % dans l'ensemble de la zone enquêtée. Repartie par sous-préfecture (figure 5), elle se présente comme suit : Adaou 10 sur 58 producteurs, soit 17, 24 %, Aboisso 02 sur 10 producteurs, soit 20 %, Bianouan 02 sur 34 producteurs, soit 5,88 %, Adjouan trois 03 sur dix-sept 17 producteurs, soit 17, 65 % et un 01 sur 06 à Maféré, soit 16, 67 %. Ces maisons issues des revenus de la vente de la production du latex coagulé sont bâties au village ou dans les villes proches. Selon ces résultats, 57,05 % des hévéaculteurs ont leurs biens immobiliers au village et 23,49 % en ville. Au niveau des sous-préfectures, ces chiffres montrent que 88,82 % de producteurs d'Ayamé ont leurs maisons localisées au village contre 11,18 % en ville. À Kouaokro, c'est environ 71,43 % d'hévéaculteurs qui ont leurs habitations au village et 28,57 % en ville, à Maféré, c'est 68,68 % de producteurs d'hévéa qui disposent de biens immobiliers au village. Les 33,32 % autres ont des maisons en ville. Dans les sous-préfectures de Yaou et d'Adaou, les recherches ont aussi confirmé que 66,67 % et 60,30 % d'enquêtés ont leurs bâtis au village. Les 33,33 % de producteurs de Yaou ont leurs maisons en ville. À l'instar des 33,33 % de Yaou, à Adaou, c'est 17,20 % d'hévéaculteurs qui ont leurs maisons en ville. Contrairement aux autres sous-préfectures, les résultats ont signalé qu'Aboisso, 70,00 % de producteurs ont leurs maisons en ville contre 30, 00 % au village. En dehors des 76, 97 % de producteurs qui ont bâti leur maison au village, les 23,03 % autres ont construit leur habitation en ville.

Dans la catégorie des moyens de locomotion par exemple, c'est-à-dire véhicules et engins à deux-roues, les résultats ont révélé que 29 sur 149, soit 19,46 % producteurs d'hévéa disposent d'un vélo ou d'une moto. Dans les sous-préfectures de Yaou et Ayamé, les résultats rapportent qu'un (01) producteur sur deux (02) dispose d'engins à deux-roues. À Adaou et de Bianouan, ces résultats ont montré que 8, 62 % et 14, 71 % de producteurs d'hévéa ont des

engins à deux-roues. Ces engins à deux-roues acquis par les producteurs sont pour la plupart des motos.

Les hévéaculteurs ont aussi acquis des appareils électroménagers. Les résultats soulignent à cet effet qu'Adjouan, c'est 10 sur 17, soit 58, 82 % d'hévéaculteurs ont acquis des appareils électroménagers. À Yaou c'est 50 %, soit 03 sur 06 hévéaculteurs. Dans les autres sous-préfectures les proportions sont parcimonieuses et varient respectivement comme suit 42,86 % pour Kouaokro, 30 % pour Aboisso, 16, 67 % pour Maféré et 08,62 % pour la sous-préfecture Adaou. Ces données d'enquêtes ont aussi montré que tous les producteurs d'hévéas disposent au moins d'un appareil audio (une radio) et audiovisuel (télévision). Les revenus générés par l'hévéaculture permettent l'acquisition de nouveaux biens matériels qui participent au confort du producteur d'hévéa.

Les ristournes perçues sur la production d'hévéa, en aidant le producteur dans son équipement, lui permettent aussi de financer la construction, l'entretien et la réhabilitation des équipements socio-collectifs, notamment les établissements sanitaires, les voies d'accès aux villages, les équipements d'alimentation en eau potable et d'accès à l'eau, les équipements socioculturels, commerciaux, administratifs, scolaires et la scolarisation des enfants. Il devient à cet effet, acteur et agent développement de sa communauté, de son village et de sa région.

2. 2. Discussion

Quoique le développement de l'hévéaculture soit favorisé en partir par les bonnes dispositions naturelles dont bénéficie le département, les résultats ont aussi notifié quelques obstacles. Au niveau du relief par exemple, les enquêtes rapportent qu'il freine l'ouverture des pistes et routes, rend difficile la création des champs et leur ralliement à pied. Il limite la pré-collecte, la collecte, l'écoulement et la commercialisation des divers produits agricoles de la zone (Diby, 2022a). Aussi, l'utilisation des pentes comme surfaces

de culture n'est pas une garantie pour les plants d'hévéa. En effet, les enquêtes ont révélé que ces surfaces sont exposées à l'érosion. C'est ce risque que Ntezilyayo (2014) souligne en montrant que l'érosion aggrave le problème de la fertilité des pentes cultivables en décapant les surfaces humifiées. Les sols quant à eux ne sont pas tous adaptés aux cultures, en l'occurrence à l'hévéa. Les enquêtes ont mis en évidence la présence de sols de bas-fonds très souvent évasés, mal drainés, imbibés d'eau et inadaptés aux plants d'hévéa. (Diby, 2018). Aux obstacles susmentionnés, tout comme les autres cultures, les lectures rapportent que l'hévéaculture subit aussi les effets de la déforestation. Selon Oliveira et al., (2016), la déforestation, entraîne la perte du stock de carbone, la diminution du pouvoir de purification de l'eau, la réduction du rendement de l'eau due à la sédimentation des cours d'eau naturels, la destruction des espèces fauniques et floristiques, situation de risque pour l'agriculture. Il convient aussi de relever, qu'autant la déforestation a des conséquences sur l'agriculture, autant l'agriculture est aussi un facteur de la déforestation selon Bakehe (2018 : 7).

Au niveau humain, si l'étude a relevé la forte implication de tous dans l'hévéaculture, elle a aussi mentionné que la part des femmes et des jeunes reste encore faible. À ce sujet, les résultats ont relevé que sur quatre cent cinq (405) producteurs d'hévéa enquêtés, c'est vingt-cinq (25) femmes, soit 06,17 % qui sont concernés. Cette faible proportion est liée au droit foncier coutumier qui limite la part des femmes à l'héritage. Cette forme de discrimination à l'endroit des femmes dans le droit foncier est mise en évidence par Oura (2015 :8-13) et Soumahoro (2022). Abordant ce sujet, Marietou Koné (2011 :2), relève que cette manière de faire est aussi motivée par le statut social de la femme dans la société africaine. Pour elle, la femme est au second plan dans les sociétés africaines et est moins prise en compte dans les questions d'héritage, et encore moins les questions foncières.

S'il est vrai que les résultats de notre étude viennent confirmer la thèse selon laquelle le développement de l'hévéaculture dans le département d'Aboisso est au bénéfice de la diversité, du dynamisme et de la bonne organisation de ses acteurs et structures de suivi-encadrement, il est aussi important de mentionner que des soucis de main-d'œuvre se posent dans la filière comme souligner dans les autres filières par Kouadio Akissi & al. (2022). À cette difficulté, s'ajoutent des difficultés de rééquilibrage dans le mode d'intervention des structures de suivi. Les résultats ont notifié à cet effet, que de nombreux sites de production souffrent de l'absence des structures d'encadrement (Diby, 2018 : 47). Cette situation influe sur le rendement et la production qui évoluent en dents de scie, et ce, malgré la tendance à la hausse révélée par la SCC (2022) et l'APROMAC (2013). Si cette production garantie des revenus aux producteurs selon les résultats, il est important de souligner, que ces ressources évaluées en termes de monnaies ne sont plus une garantie aujourd'hui pour le producteur en raison de la cherté de la vie d'une part et d'autre part à cause de l'instabilité de leur cours à la bourse de Singapour (Drader, 2018). À titre d'exemple, la Socfinasia (2022), dans son rapport intermédiaire pour la période allant de janvier 2021 à janvier 2022 a révélé que la moyenne des cours pour l'année 2022 était autour de 1 512 €/tonne contre 1 397 €/tonne sur la même période en 2021, soit une baisse de 115 €. Diby (2022b) et Akmel (2018a), ont traité cette situation dans leurs écrits où ils relèvent, que les prix du caoutchouc n'ont jamais été stables. L'évolution sinusoïdale de ces prix ont très souvent conduit à l'abandon, et parfois à la destruction des exploitations (Akmel, 2018b).

En ce qui concerne l'usage de ces ressources dans leur quotidien, les résultats ont aussi relevé qu'elles ne sont pas au bénéfice de tous les producteurs. Selon ces résultats, plus de 75 % de producteurs d'hévéa ont des exploitations immatures, c'est-à-dire, moins de 6 ans (Diby, 2018d). Ils ne jouissent pas à ce titre des retombées financières de leur exploitation. Pour ceux qui ont des ressources, les

résultats soulignent que des problèmes alimentaires subsistent et préoccupent. En effet, bien que permettant aux producteurs de disposer de moyens pour acheter de la nourriture, la littérature révèle aussi que l'hévéa est produit pour son latex (Socfin, 2016 : 2). Ribeiro (2019 :47), atteste que ses produits dérivés sont d'abord destinés au pneumatique avant d'être utilisés ailleurs. Même si les ressources générées par l'hévéa interviennent dans la réduction du risque de sécurité alimentaire, son ampleur et les effets de son marquage spatial, sa forte domination des cultures vivrières, nous poussent à considérer et à reconnaître qu'effectivement l'hévéa ne se mange pas directement, il ne se mange pas comme le riz, comme les tubercules, comme les légumes, comme les féculents, et autres arbres fruitiers. Il pourrait donc dans le temps constituer un risque alimentaire. Il pourrait l'être à cause de l'extension de ses surfaces de production, de sa forte compétition avec les autres cultures (compétition dans l'usage de la terre). Cette compétition influence négativement le milieu naturel aujourd'hui et pourrait être à la longue, un risque pour la sécurité alimentaire selon Ribeiro (2019) et Kouamé (2014 :4).

Aussi, il est important de souligner que le thème de cette étude est abordé sous un angle sectoriel. Le champ d'évaluation est réduit au seul département d'Aboisso. Il serait convenable de l'étendre afin d'évaluer les retombées socio-économiques de cette culture dans tout son sens. Le faire afin, qu'après l'évaluation de ces incidences, une approche résiliente soit envisagée. Il faudrait aussi le faire compte tenu des comparaisons et des résultats très limités dus à notre échelle d'étude.

Conclusion

L'intérêt porté à l'hévéaculture par les populations du département d'Aboisso a donné du succès à cette culture dans le milieu rural. Aujourd'hui, la forte présence des exploitations d'hévéa dans le paysage agricole est le reflet de son adoption massive dans les différentes sous-préfectures d'Aboisso. Les implications de ce choix

massif sont évaluées et diversement appréciées par les acteurs. Cette étude expose les incidences de l'intérêt accordé à cette culture dans le département d'Aboisso. Ainsi tout en relevant les bonnes conditions de son développement, l'étude a aussi montré que l'hévéa a permis aux producteurs d'avoir un quotidien meilleur grâce aux ressources financières qu'il génère et leur procure. Bien que très bénéfique pour ses retombées financières, les résultats de l'étude ont aussi révélé les incidences de son poids sur la pratique des cultures vivrières et de son fort ancrage spatial. Face à cette réalité, il conviendrait de mener d'autres études d'impact qui prennent en compte les espaces en reconversion et les questions foncières.

Bibliographie

AKMEL Meless Siméon, 2018, « Enjeux socio-économiques et risques d'insécurité alimentaire en pays odjukru dans la région de Dabou (Côte d'Ivoire) », *Revue Tropicultura*, 36/2, p. 425-434

ANADER, 2014, *Monographie du département d'Aboisso*, DRS/ZA, 102p.

APROMAC, 2013, *Évolution de la production nationale de Caoutchouc* p.8

AVENARD Jean Michel, ADJANOHOUN Édouard & GUILLAUMET Jean. Louis, 1971, *Le milieu naturel de la Côte d'Ivoire*. ORS TOM, Paris, 391 p.

BAHEKHE, Patrick Novice 2018, « Productivité agricole et déforestation dans le bassin du Congo », In *Économie rurale, Agricultures, alimentations, territoires* N°366, 16p. Disponible en ligne sur <https://journal.openedition.org/economierurale-6147.pdf>.

BENOIST Anthony & LECONTE Antoine, 2020, *Filière Hévéa en Côte d'Ivoire : Analyse fonctionnelle et diagnostic agronomique. Rapport d'expertise*, Montpellier, France, 48p.

DIBY Houphouet Jean-Claude & KOFFI Simplicie Yao, *L'hévéaculture et ses implications socio-économiques dans le département d'Aboisso, Sud-Est de la Côte d'Ivoire*

DIBY Houphouet J.C, 2022, « Hévéaculture, production vivrière et sécurité alimentaire dans le département d'Aboisso (sud-est de la côte d'ivoire) », In *Revue Espace Africain*, Vol.1, N°1, pp.156-173

DIBY Houphouet J-C, 2018, *L'hévéaculture et ses implications socio-économiques et environnementales dans le département d'Aboisso*, Thèse de doctorat de Géographie, Université Alassane Ouattara de Bouaké, 437 p.

DIBY Houphouet J.C, KOFFI Simplicie Y. & al, 2018, « Acteurs et Structures de développement de l'hévéaculture dans le département d'Aboisso, Sud-Est de la Côte d'Ivoire », In *International Journal Of Innovation and Scientific Research*, Vol 36, N°2, pp.194-208

DRADER, 2018, *L'influence des cultures de rente sur le coût de la vie*, 3p.

KONE, Marietou, 1994, *Être encadreur agricole en Côte d'Ivoire : principes et pratiques (le cas de Sakassou)*, thèse de doctorat d'Anthropologie sociale et Ethnologie, Marseille, 394p.

KOUADIO Akissi Madeleine, DIBY Houphouet, Dédé. Paul. Éric & al., 2022, « Crise de la main-d'œuvre dans la cacaoculture à Buyo au sud-ouest de la Côte d'Ivoire : la transformation structurelle comme alternative durable », in *Revue Le Journal des Sciences Sociales* N° Spécial "Les actes du colloque CUAPTD, pp. 539-555

KOUAMÉ, Dédé. Paul. Éric., 2014, « Développement de l'hévéaculture : les mutations agricoles et spatio-foncière à Songon », *European Scientific Journal*, Vol. 10, N°35, pp. 39-56

RGPH, 2021, *Résultats globaux*, 37p.

OURA Kouadio Raphaël, 2015, « Crise de l'ananas et la mutation de la division sexuelle du travail à Bonoua », *Actes de colloque*, Presse Universitaire de Rennes, p.14.

RIBEIRO Sébastien, 2019, *Rôle de la cassiicoline dans l'interaction compatible Hevea brasiliensis / Corynespora cassiicola : vers la*

DIBY Houphouet Jean-Claude & KOFFI Simplicie Yao, *L'hévéaculture et ses implications socio-économiques dans le département d'Aboisso, Sud-Est de la Côte d'Ivoire*

sélection assistée par effecteur », thèse unique de Doctorat, Facultés des Sciences de la Vie et de la Santé-Agronomie-Environnement Université de Clermont Auvergne, France, 250p.

RUF François Olivier, 2013, *Le boom du caoutchouc en Côte d'Ivoire*, Rapport CIRAD/IFC.48p. Disponible en ligne sur <https://www.researchgate.net/publication/315522608>

RUF François Olivier, 1993 « L'adoption de l'hévéa en Côte d'Ivoire. Prix, mimétisme, changement écologique et social », *Économie rurale*, pp.103-124. Disponible en ligne sur <http://journals.openedition.org/economierurale/3527> ; DOI : 10.4000/economierurale.3527

SCC, 2022, *Production et Exportations du caoutchouc sec à SCC*, 2p.

SOCFINASIA, 2022, *Déclaration Intermédiaire de la Direction*, 5p. Disponible en ligne sur : <https://www.socfin.com.project.2022-t1-soc>

SOCFIN, 2016, *Fiche technique hévéaculture*, 2p. Disponible en ligne sur : https://www.socfin.com/default/files/202110/2016socfinfichetechnique_hévéaculture.pdf

SOUMAHORO Manlé, 2022, « De la marginalisation à l'autonomisation de la femme dans l'agriculture de plantation : quand les femmes deviennent des planteurs dans l'Indenie-Djuablin », In Revue en ligne Regard Sud, N°1. Disponible en ligne sur : <https://regardsuds.org/de-la-marginalisation-a-lautonomisation-de-la-femme-dans-lagriculture-de-plantation-quand-les-femmes-deviennent-des-planteurs-dans-lindeniedjuablin/>